

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

AVIS PUBLIC

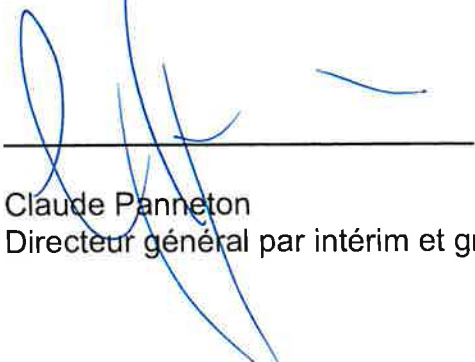
RÈGLEMENT NUMÉRO 666-2026

AYANT POUR OBJET L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 07 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 666-2026 modifiant le règlement numéro 383-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8h00 à 12 h00.

Donné à Percé, ce neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

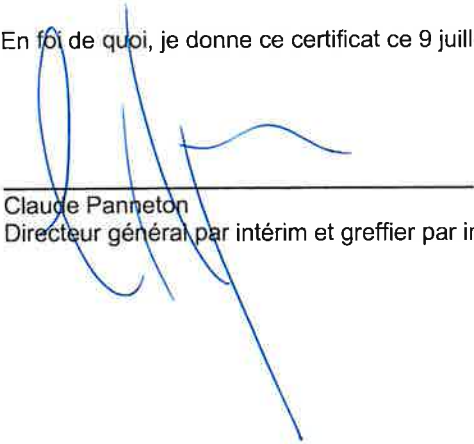


Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 9 juillet 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juillet 2026.



Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim